

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Achat du matériel d'apiculture

Green Jobs cofinancement

PN 17.4104.0-002.00

PROSOFT # 91159403

1. Introduction

La GIZ – Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – Coopération allemande au développement, est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie.

Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Energies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que le développement économique durable.

2. Avis d'Appel d'Offres

Dans le cadre de la coopération marocaine-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offre sous le N° 91159403 ayant pour objet « l'acquisition de matériel d'apiculture » pour le Projet « Green Jobs Cofinancement ».

3. Objet du marché

Désignation	Caractéristiques	Qté
Lot 1		
Ruches peuplées langstroth	<p>Caractéristiques techniques de peuplement d'abeilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Race : population d'abeilles Telliennes (Apis Mellifera Intermissa). ❖ Reine d'abeilles : doit être jeune marquée par la couleur de l'année en cours ou la couleur de l'année précédente. ❖ Cadre du couvain : Minimum 3 cadres de couvain homogènes. Chaque cadre du couvain est rempli au minimum à moitié par le couvain ; ❖ La ruche doit être complétée comme suit : Un cadre nourrisseur et 03 trois cadres du couvain homogènes et compléter 07 cadres pour que la ruche ait un nombre total 10 cadres. ❖ Conditions sanitaires : Les colonies doivent être accompagnées par un certificat sanitaire délivré par les services Vétérinaires de l'ONSSA ; <p>Caractéristiques et dimensionnement de la ruche :</p>	250

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contient 10 cadres dont un cadre nourrisseur. ❖ Toutes les parties constituant la ruche : plateau de vol, corps de ruche, plateau, couvre-cadre, cadres couvercle doivent être en bois neuf. ❖ Tous les éléments de la ruche doivent être standards et interchangeables. ❖ Surface extérieure de la ruche doit être blanche à usage apicole ❖ Le plateau en bois est réversible ❖ Les ruches doivent être neuves et n'ont jamais été utilisées 	
Hausses langstroth avec fil de fer	<p>Caractéristiques et dimensionnement de la hausse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La hausse doit contenir 10 cadres ❖ La hausse doit être parfaitement superposable sur le corps de ruche ❖ Le prestataire doit mentionner le type et les caractéristiques des cadres de la hausse ❖ Les hausses doivent être neuves et n'ont jamais été utilisées. 	250
Lot 2		
Couteau en inox	Lame environ 280 mm double tranchant.	12
Lève cadre	En inox.	20
Enfumeur en inox	Grande taille avec grille de protection.	12
Bac à désoperculer inox	750ML, égouttoir, couvercle et support de cadres en inox.	6
Maturateur en inox	Pour 200 kg de miel et valve en plastique et support métallique.	6
Maturateur en inox	Pour 100 kg de miel et valve en plastique et support métallique.	6
Tamis inox	Pour maturateur de 100 kg même diamètre que le maturateur.	6
Robinet valve	De conditionnement pour maturateur.	6
Passoir	De diamètre environ 210 mm. Double filtration mailles différentes. Ajustable au récipient.	12
Tamis inox	Pour maturateur de 200 kg même diamètre que le maturateur.	6
Fourche	En inox pour désoperculassions.	12
Pince métallique	Pour la manipulation des cadres de ruches.	12

Lot 3		
Gant apiculteur	En cuir.	16
Masque apiculteur	-	16
Combinaison apiculteur	Blanche en coton épais.	16
Lot 4		
Extracteur	6 langstroth. Electrique avec contrôleur de digital de vitesse, diamètres environ 720mm et cuve environ 640mm, 220V et 12 V, 3 pieds métalliques.	3
Extracteur	Manuel en inox pour 6 cadres langstroth diamètre environ 650 mm et cuve environ 610 mm, 3 pieds métalliques.	6
Lot 5		
Brosses	Manche bois et poils synthétiques.	16
Chaudière à cire	Pour recyclage des cires tout en inox L 510 x l 350 x H 490 mm environ.	3
Grille en plastique	De blocage des reines au niveau du corps de ruche.	250
Défigeur	Pour liquéfier le miel en inox avec thermostat réglable 0 à 90°C. Diamètre grille environ 320 mm.	4
Balance de portée	Min 100 kg pour peser des récoltes. Large plateau.	4
Balance de portée 3 kg	Précision 1g. Peser lors du conditionnement.	4
Refractomètre miel	-	3
Seaux de stockage	En plastique alimentaire. Contenance environ 30 kg.	80
Cire d'abeille gaufrée	(Boite 4 kg)	80
Défigeur	Pour liquéfier le miel en inox avec thermostat réglable 0 à 90°C. Diamètre grille environ 250 mm.	6

4. Livraison

La livraison du matériel d'apiculture objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du fournisseur à Douar Iminigli (cercle Ftouaka, province d'Azilal) et douar Iseksi, province Azilal et parc national de tazzeka (commune Bab Boudir province de Taza).

Le matériel d'apiculture livré doit être accompagné d'un bon de livraison en deux exemplaires.

Il doit indiquer :

- La date de livraison
- La référence du bon de commande
- L'identification du fournisseur

La livraison doit être effectuée en présence des représentants dûment habilités de la GIZ Maroc et du fournisseur.

Elle doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, en dehors des jours fériés et selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par la GIZ Maroc.

5. Paiement et Modalités

La GIZ est une organisation exonérée de la TVA. Le paiement se fera de ce fait en HT, une attestation d'exonération vous sera délivrée dans les meilleurs délais.

Le délai de règlement de la facture ne dépasse pas 30 jours calendaires à compter de la date de dépôt de la facture.

6. Contenu du dossier des offres

Si vous êtes intéressés par cet Appel d'Offres, veuillez nous envoyer votre offre uniquement à l'adresse mail suivante : MA_Quotation@giz.de , au plus tard le Lundi 24 Janvier 2022, avec l'intitulé en objet : 91159403 _nom de votre société.

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiré du bas _) et non celui sur la ligne(-)

Votre offre devra être composée de :

- L'offre financière **obligatoirement** sous format **PDF**, signée et cachetée avec l'entête de votre société indiquant les délais et les frais de livraison ;
- La copie du Modèle 7 (Modèle J) ;
- La copie des statuts ;
- La copie de la déclaration d'immatriculation au Registre de Commerce (Modèle 1 : personne physique ; Modèle 2 : personne morale) **Ou** la copie du certificat d'immatriculation au Registre de Commerce (Modèle 9 : personne physique ou morale) ;

Veuillez noter que les offres d'une taille supérieure à 30 Mo ne peuvent pas être reçues par e-mail. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant son code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.
- Ou **sur deux e-mails/plusieurs différents.**

Pour ce faire, nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre financière 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre financière 2^{ème} partie etc.

Ex : avis de consultation N° **91159403** offre financière 1^{ère} partie

Ex : avis de consultation N° **91159403** offre financière 2^{ème} partie

Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse suivante : **MA_Quotation@giz.de**, avec la mention obligatoire « **91159403_Demande de complément d'information** » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, afin de traiter votre question et ce au plus tard le 17/01/2022.

Tout manquement à cette règle peut entraîner une exclusion de votre demande.

7. Critères d'attribution du marché

- Soumission d'un dossier complet (Voir point n°6) ;
- Délai de livraison le plus court ;
- Offre financière complète (prix et livraison)
- Offre financière la moins disante.

8. Conditions générales d'achat applicables aux fournisseurs de la GIZ

Veillez noter que l'offre doit respecter les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) en annexe. En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du bon de commande.

Annexes :

- Le formulaire Nr. 32.13-fr

Documentation technique

Le vendeur joindra aux marchandises la totalité de la documentation technique nécessaire telle qu'instructions de service, manuel d'instruction, schéma de connexions, plan de circuit intérieur, dans la langue en usage au lieu de destination. Les documents devront être enveloppés de papier imperméable.

Documents de facturation

Les factures commerciales et avis de livraison adressés à la GIZ devront comporter tous les détails requis. Les marquages et numéros, les dimensions et le poids des unités d'emballage devront être indiqués. Les factures devront être présentées en double exemplaire.

Inspection

L'acheteur se réserve le droit de faire inspecter toutes les marchandises à tout moment par un représentant dûment autorisé. Le vendeur devra remédier immédiatement et sans frais additionnels à tout vice. Le fait de procéder à une inspection ne préjugera pas de l'exécution d'autres dispositions du présent contrat relatives aux obligations souscrites par le vendeur, telles que garantie ou spécifications.

Emballage

Les dimensions et les poids des unités d'emballage devront se conformer aux conditions régnant au lieu de destination de telle façon que même en cas de transbordement, les unités puissent être manipulées en toute sécurité par les transporteurs. A défaut d'instructions contraires, les marchandises devant être expédiées par voie maritime devront être emballées dans des caisses et non pas dans des cartons. Les caisses devront avoir un revêtement imperméable. Les équipements, appareillages et machines de valeur devront être enveloppés de polyéthylène, garnis de gel de silice et placés sous emballage étanche. Eu égard aux coûts élevés de transport, des matériaux d'emballage de faible poids devront être utilisés pour le fret aérien. L'emballage devra toutefois être suffisamment solide, robuste et étanche pour protéger le contenu contre toute détérioration. Le vendeur sera seul responsable de toute détérioration due à un emballage inapproprié ou défectueux.

Garantie

Le vendeur garantira que, lors de la livraison, les marchandises fournies en vertu du contrat seront exemptes de tous vices de matériau ou de fabrication, appropriées aux conditions climatiques du lieu de destination et seront en conformité avec les exigences du contrat, nonobstant le fait qu'un inspecteur aurait inspecté et/ou accepté les marchandises.

Cette garantie vaudra jusqu'à expiration d'une année à compter de la date d'arrivée au lieu de destination.

Notification de tels vices ou non-conformité sera faite par la GIZ au vendeur dans le délai d'un an à compter de l'arrivée de l'article défectueux ou non conforme.

A la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter d'une telle notification, le vendeur livrera à nouveau, en toute diligence et à ses propres frais, l'article défectueux ou non conforme.

Cette garantie sur les marchandises renouvelées ou remplacées, recommencera à courir pendant une année à compter de la date d'arrivée. Si la GIZ ne demande pas le remplacement des marchandises défectueuses ou non conformes ou une nouvelle livraison, le vendeur, à la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter de la notification de défectuosité ou de non-conformité, remboursera la fraction correspondante du prix.

Aucun changement de quantité d'un article requis par le vendeur ne sera pas accepté, à moins qu'un tel changement ait été provoqué par les conditions de changement, d'expédition ou d'emballage, et uniquement dans la mesure spécifiée par ailleurs dans le contrat.

Retards de livraison

En cas de retard dans la livraison de marchandises, que ce soit en tout ou en partie, de plus de 14 jours, l'acheteur pourra refuser de réceptionner la livraison en tout ou en partie, et résilier le contrat.

Sans préjudice de ses droits susmentionnés, l'acheteur aura faculté d'exiger une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 % de la valeur des marchandises en retard pour chaque semaine commencée, cette indemnité ne pouvant toutefois excéder 10 %. Cette faculté subsistera même à défaut de toute stipulation faite à cet effet à la date de remise de livraison. Ceci n'affectera pas les indemnités supérieures à celles stipulées à la présente clause et auxquelles l'acheteur pourrait prétendre en raison de retards de livraison.

Défaillance

En cas de défaillance du vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, la carence ou le refus d'effectuer des livraisons dans le délai spécifié, l'acheteur pourra se procurer les marchandises ou services auprès d'autres sources et tenir le vendeur responsable de tous coûts supplémentaires ainsi occasionnés. En outre, l'acheteur pourra mettre fin par notification écrite au droit du vendeur de poursuivre les livraisons ou la/ les parties/ des livraisons qui a/ont été affectée/s par la défaillance.

Force majeure

Si, en raison d'un cas de force majeure, le vendeur ne se trouve pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, il en informera l'acheteur dans les 15 jours suivant la survenance du cas de force majeure. On entendra par cas de force majeure l'existence de circonstances indépendantes de la volonté des parties, survenues postérieurement à la conclusion du contrat et faisant obstacle à son exécution normale.

Cession

Le vendeur ne pourra céder tout ou partie des obligations de prestation lui incombant au titre du présent contrat, sauf consentement écrit préalable de l'acheteur.

INCOTERMS

Les conditions de livraison stipulées (FOB, CIF, etc.) seront interprétées en conformité avec les règles internationales d'interprétation des conditions commerciales (Incoterms) de la Chambre de Commerce Internationale, Paris (version en vigueur au moment de la conclusion du contrat).

Confirmation de commande

Le vendeur confirmera la présente commande en apposant sa signature sur la copie qui y est jointe. Le contrat ne prendra effet que lorsque la copie de la présente commande, revêtue de la signature dûment autorisée du vendeur aura été reçue par l'acheteur.

Avenants

Les modifications et suppléments apportés à la présente commande ne sont valables que s'ils sont faits par écrit. Les avenants oraux sont nuls et nonavenus.

Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions. Au cas où certaines dispositions seraient nulles, elles seront réputées être remplacées par les dispositions les plus appropriées à l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes.

Litiges - arbitrage

Tout litige découlant du présent contrat sera tranché en dernière instance par application du Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément à ce Règlement. La sentence arbitrale sera définitive et obligatoire pour les parties du présent contrat et exclura toute autre voie de recours.

Conditions du contrat

Le présent contrat sera régi exclusivement par les conditions qui y sont stipulées.